

Compte rendu du Conseil Municipal du 27 JUIN 2017

DM1 Budget de l'eau : Une décision modificative d'un montant de - 5 € en section d'exploitation, est validée afin de régulariser les inscriptions portées au budget primitif en opération d'ordre.

RPOS 2016 : Conformément à la législation, les rapports annuels (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) doivent être votés dans les 6 mois qui suivent la fin d'exercice soit avant le 30/06. Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport des services eau/assainissement collectif/assainissement non collectif, valide l'ensemble des rapports présentés.

Maitrise œuvre place/parking : Dans le cadre du programme d'aménagement de la traverse, le marché de maîtrise d'œuvre en cours (cabinet GEO SIAPP pour l'ensemble du programme), est clôturé. Un nouveau marché est signé pour la partie PLACE St Théophrède/Parking du Pont vieux.

Régularisation du statut juridique de la piste DFCI: Afin d'assurer la pérennité de l'entretien de la piste DFCI (par les services du Département), il est nécessaire de faire régulariser le statut juridique de cette piste car seules les pistes ayant fait l'objet de la régularisation peuvent bénéficier de cet entretien.

Considérant les équipements de secours (défense incendie) installés sur la piste DFCI de Barnas, et la nécessité de pouvoir y accéder, le conseil donne pouvoir au maire pour solliciter les financements publics attribuables à l'opération de régularisation (dont le coût s'élève environ 30 000€), demander le concours de la DDT Ardèche dans le cadre des démarches à intervenir, commander les opérations liées aux prestations d'un géomètre et aux enregistrements.